

Seigneur « soyez magnanimes, comme votre Père est magnanime » (Lc 6.36) prend tout son poids.

La population carcérale reflète assez bien la situation religieuse de notre pays. Toutefois, sa pratique semble plus élevée qu'à l'extérieur. Le besoin de sortir de la cellule, de rencontrer des camarades de détention fait que certains s'inscrivent aux activités des aumôneries sans pour autant être attirés par la religion. D'autres, il est vrai, retrouvent une pratique négligée à l'extérieur et manifestent de véritables besoins spirituels.

2. Les besoins spirituels du détenu

William Booth, fondateur de l'Armée du Salut répondait aux besoins des hommes qu'il allait chercher dans les bas-fonds londoniens par les trois « S » : soupe, savon, salut⁴. La soupe pour répondre aux besoins physiques de l'homme, le savon pour le réintégrer dans sa dimension sociale et le salut pour répondre à ses besoins spirituels.

L'aumônier est sans cesse sollicité sur ces trois plans et la tentation est forte de laisser tomber le spirituel au profit des besoins physiques et psychiques qui sont plus immédiats.

Claire et Jacques Poujol écrivent qu'« il faut distinguer guérison psychologique et salut en Jésus-Christ⁵ ». La responsabilité de l'aumônier est donc de montrer au détenu qu'il n'est pas seul dans l'exiguïté de sa cellule ou dans les arcanes de son procès, que Dieu l'aime et qu'il se tient auprès de lui. Cette simple pensée peut être bouleversante pour un détenu à qui il n'a jamais été dit qu'un Dieu personnel s'intéresse à sa pauvre existence et qu'il peut lui venir en aide.

Même le très médiatique Bernard Tapie, incarcéré pendant près de six mois, reconnaît avoir ressenti le besoin d'approfondir

4. Par un heureux hasard linguistique, la traduction française des trois « S » (*soup, soap and salvation*) permet de conserver la force de la formule.

5. Jacques et Claire Poujol, *op. cit.*, vol. 1, p. 17.

sa religion, « notamment dans ces épreuves-là⁶ ». Aussi étrange que cela puisse paraître, la prison peut devenir un lieu d'approfondissement spirituel. « En deux ans d'incarcération, et malgré le côté arbitraire de celle-ci, je me suis mis à penser que cette expérience était voulue par notre Seigneur pour que je comprenne encore mieux ce que je croyais déjà connaître », écrit Paul Tissot, incarcéré à la maison d'arrêt d'Avignon⁷.

« Il ne faut pas sous-estimer le travail de la conscience », écrit Luc Olekhnovitch après avoir signalé que l'éénigme de la profanation du cimetière de Carpentras a été élucidée par le repentir d'un skinhead⁸. Tel l'œil qui poursuit Caïn jusque dans la tombe, la conscience, si malmenée soit-elle, ne rend pas insensible le plus grand des malfaiteurs. Paul Ricoeur relève que le fait même que des détenus doivent être protégés de la vindicte d'autres prisonniers atteste qu'« il demeure donc bien des réserves d'indignation (...) et qu'il nous faut seulement aller creuser assez loin pour en retrouver une étincelle⁹ ». Il y a donc en tout homme une conscience qui a besoin d'être réveillée.

Tel est le cas du roi David après son adultère avec Bethsabée (2 S 11). Sa conscience ne semble pas trop lui reprocher son crime, non pas qu'il soit insensible au mal – sa réaction à la parabole de Nathan va le montrer – mais, parce qu'il est le roi, il se croit au-dessus des lois. Pour qu'il prenne conscience de la gravité de son acte, Dieu lui envoie son prophète Nathan qui, avec doigté, va le confondre et l'amener à reconnaître son péché. « Le rituel que va lui proposer le prophète Nathan, est tout d'abord un

6. VSD n° 1087 du 25 juin au 1^{er} juillet 1998, p. 20.

7. Dans *Jeunesse libérée*, n° 159, octobre-novembre 1996, p. 24.

8. *Pluriel* (8 rue du Pasteur Heuzé, 13003 Marseille), n° 35, mars-avril 1998, p. 29.

9. Marie de Solemne (sous dir.), *Innocente culpabilité. Dialogue avec Paul Ricoeur, Stan Rougier, Jean-Yves Leloup, Philippe Naquet*, Paris, éditions Dervy, 1998, p. 14.

rituel de lucidité », écrit Jean-Yves Leloup¹⁰. En prenant la défense du pauvre à qui le riche avait volé la seule brebis qu'il possédait (2 S 12.1-6), il descend de son piédestal et peut ainsi mesurer la gravité de son acte. « Bien qu'ayant reçu l'onction, il est comme tous les autres, tout aussi limité que les autres, aussi glaiseux que ses frères¹¹. »

Le ministère de l'aumônier consiste donc à être l'instrument de Dieu pour « ouvrir » les yeux des détenus. Claude Lucas écrit dans *Suerte* : « Ainsi moi, si je considère que dérober ses économies à une vieille dame est mal, pour autant, je ne considère pas que le vol d'une banque soit une mauvaise action¹². » De même, un colloque européen sur les violences sexuelles a établi que 82 % des délinquants sexuels n'admettent pas leur responsabilité et que 53 % nient totalement les faits. Seuls 18 % d'entre eux admettent les faits après confrontation avec les victimes¹³.

Il appartient à l'aumônier de faire comprendre au détenu qu'il existe une instance plus haute que sa propre conscience, celle de Dieu et de sa Parole. Victor Hugo a écrit : « Le juge parle au nom de la justice ; le prêtre parle au nom de la piété, qui n'est autre chose qu'une justice plus élevée¹⁴. »

Dans le cas précité de David, Nathan relève le roi de sa faute (2 S 12.13) et lui ouvre une perspective d'avenir même si celle-ci doit passer par une période de déchéance.

Citons encore Jean-Yves Leloup : « Le jugement de l'Être, c'est se sentir en paix même lorsqu'on est accusé coupable par des hommes. Il se produit une sorte de paix mystérieuse, qui fait qu'alors que les autres vous condamnent, vous demeurez néanmoins en paix (...). Mais auparavant, il faut bien sûr passer à tra-

10. Marie de Solemne (sous dir.), *op. cit.*, p. 81.

11. *Ibid.*, p. 82.

12. *Op. cit.*, p. 61.

13. Cité par Jacques et Claire Poujol, *op. cit.*, vol. 2, p. 156.

14. Victor Hugo, *Les Misérables*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, t. 1, p. 65.

vers la reconnaissance de ses actes, et parfois nous parlons trop vite du pardon, de déculpabilisation¹⁵. »

En définitive, c'est Dieu qui touche les coeurs par l'action du Saint-Esprit. L'aumônier sait bien qu'à l'intérieur comme à l'extérieur des murs, il est un serviteur inutile. L'un sème, l'autre arrose et un troisième récolte mais c'est Dieu qui fait croître. Il arrive même que l'inattendu, l'incroyable se réalise comme en témoigne Armand Lanel, aumônier protestant à la M.A. de Nanterre. David Sagno qui y était incarcéré avait assisté à plusieurs rencontres de l'aumônerie protestante. Puis il est sorti de prison et deux ou trois mois plus tard, il est allé se livrer au commissariat de police en s'accusant d'être le meurtrier de deux femmes pour lesquelles Marc Machin avait été condamné et purgeait sa peine depuis sept ans. Il avait dit à la police que c'était suite à ce qu'il avait entendu dans un culte de l'aumônerie protestante que sa conscience l'avait travaillé. Les analyses ADN ont confirmé ses dires et l'innocent de ces crimes a pu être libéré. « Cette année-là, raconte Armand Lanel, mes prédications portaient sur le thème d'être un homme vrai. » Appelé à la barre des témoins lors du procès de David Sagno, il se souvient : « ... j'ai expliqué que je n'y étais pour rien, que je prêche juste l'Évangile, et que le Seigneur fait des miracles. Cet homme-là a été touché par la grâce et a réalisé le mal qu'il avait fait. Il porte les fruits de la repentance puisqu'il s'est dénoncé¹⁶. »

3. Les visites en cellule

À la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône, pour qui vient de l'extérieur, il lui faut franchir pas moins de douze portes métalliques avant d'accéder à celle des cellules. L'ouverture, au cliquètement si caractéristique des pênes, est actionnée par un

15. Marie de Solemne (sous dir.), *op. cit.*, p. 82.

16. Voir l'interview qu'il a accordée au journal *Réforme* (site Internet) le 4 avril 2012.

surveillant installé dans son poste central informatisé (PCI). Des caméras lui indiquent la présence des personnes à ces accès. Après avoir obtenu son trousseau en échange du jeton qui lui a été attribué au moment de son entrée en fonction, l'aumônier peut se rendre en détention. Dans le couloir qui le mène aux cellules, il se dirige d'abord vers le petit bureau du surveillant de service pour annoncer sa présence et demander l'autorisation d'entrer dans les cellules. Il arrive fréquemment que le surveillant soit absent et que le bureau soit fermé. L'aumônier ressent alors l'étrange sentiment d'être le seul être vivant tant le silence qui y règne est impressionnant ! Avant d'introduire la clef dans la serrure, il est souhaitable que l'aumônier frappe à la porte de la cellule. Ce geste inaccoutumé étonne toujours les détenus habitués à moins d'égards. Paradoxalement, il n'est pas sûr qu'il y rencontre du monde. Les promenades, les activités socioéducatives, le travail, le sport, les parloirs et autres animations laissent un bon nombre de cellules vides de leurs occupants. Seule la télévision restée habituellement allumée témoigne d'un lieu de vie momentanément déserté. Il faut donc que l'aumônier s'y prenne à plusieurs fois s'il veut rencontrer le détenu désiré.

Mis à part quelques rares récalcitrants qui ne veulent pas entendre parler de religion, les détenus accueillent avec amabilité l'aumônier. Il est le seul, en dehors du personnel permanent, à leur rendre visite en cellule. Dès qu'il ouvre la porte, l'aumônier peut recevoir soit une bouffée d'air frais qui lui indique que le ménage vient d'être fait soit une odeur de remugle qui l'avertit qu'il lui sera difficile de discuter avec un détenu qui passe sa journée au lit. Ainsi, dès la première inspiration, dès le premier regard, l'aumônier se rend compte de l'état psychologique du détenu. Une cellule vide de tout objet personnel est le signe d'une solitude inquiétante. En revanche, une accumulation de photos, cartes postales, lettres ou bibelots, témoigne d'un lien solide avec l'extérieur.

L'aumônier a conscience que sa visite est une irruption dans une vie cassée, transformée en tragédie. Le premier contact est souvent déterminant.

Enfermé dans sa solitude, le détenu vit à longueur de journée une situation de déficit de la parole, aussi a-t-il besoin de s'exprimer. L'aumônier doit savoir d'abord écouter. Écouter ce que le détenu veut bien dire avec ses omissions, ses mensonges, ses embellissements, pour montrer qu'il n'est pas celui que la presse a déjà décrit comme un horrible criminel. Il est important que la confiance s'installe, qu'il ne croit pas que l'aumônier est là pour l'enfoncer davantage. Qui d'autre que l'aumônier peut porter sur lui un regard différent de la société qui s'est déjà chargée de le juger? C'est ainsi que de véritables amitiés se tissent entre détenus et aumôniers. Amitié ne veut pas dire complaisance avec le mal. C'est une amitié qui partage la douleur du détenu, qui pleure avec lui sur les conséquences de ses actes et qui se réjouit du salut qui entre jusque dans les cellules des prisons.

Selon le nombre de détenus partageant la même cellule, la conversation n'aura pas la même teneur. Si le détenu est seul, il se sentira plus libre de s'ouvrir à l'aumônier et celui-ci pourra mieux l'accompagner sur le plan personnel. Avec le temps, un travail de reconstruction ou de création pourra s'accomplir. Claire et Jacques Poujol terminent ainsi leur ouvrage sur la relation d'aide : « L'Amazone est un fleuve si puissant que lorsqu'il se jette dans l'océan Atlantique, il ne se mélange pas tout de suite à celui-ci. C'est seulement cent kilomètres au large de l'embouchure que ses eaux limoneuses se fondent enfin dans la masse marine¹⁷. » Telle cette Amazone, toutes proportions gardées, l'aumônier laisse son empreinte une fois la porte de la cellule refermée. Il n'est pas rare que des détenus disent après coup combien la visite de l'aumônier a transformé leur journée.

17. Jacques et Claire Poujol, *op. cit.*, vol. 2, p. 179.

Si, au moment de la visite, plusieurs détenus partagent la même cellule, comme cela arrive fréquemment, c'est une occasion de rencontrer des personnes qui n'avaient pas demandé la visite de l'aumônier et de répondre aussi à leurs interrogations.

Avant de quitter l'établissement pénitentiaire, l'aumônier n'oubliera pas de rendre son trousseau de clefs et de récupérer son jeton. Sinon, il s'expose à des sanctions car quitter l'établissement pénitentiaire avec le trousseau de clefs dans sa poche est considéré comme une faute grave.

4. Les offices religieux

Les détenus ne peuvent assister aux activités de l'aumônerie que s'ils sont inscrits sur une liste que l'aumônier soumet à l'administration pénitentiaire. Celle-ci se réserve le droit d'en rayer les détenus interdits d'aumônerie. La raison peut être une question de sécurité, de mesure disciplinaire (séjour au « mitard » par exemple) ou une décision du juge. Le nombre de participants autorisé à se réunir est fixé par l'administration et varie selon les établissements. Comme les délinquants sexuels craignent d'être agressés par les autres détenus, certains aumôniers se résignent à les réunir séparément pour éviter tout acte de violence à leur égard.

a. *Le culte*

En raison du nombre infime de protestants en prison, les aumôniers évitent de proposer aux détenus un culte, tel qu'il se pratique dans nos Églises. Ils préfèrent privilégier le groupe de discussion autour d'un texte biblique ou d'un sujet de société. Toutefois, il arrive qu'occasionnellement, ils célèbrent des cultes lors des fêtes chrétiennes par exemple ou lors de cultes télévisés ou radiodiffusés comme c'est le cas de temps à autre.

Le livret *Célébrons le Seigneur* de l'aumônerie protestante édité par la Fédération protestante de France peut très bien convenir à cet effet. Les détenus peu habitués aux cultes sont très sen-